



Année internationale du rapprochement des cultures

2010



1. Introduction

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010, *Année internationale du rapprochement des cultures* et a désigné l'UNESCO pour jouer le rôle de chef de file dans la célébration de cette Année, mettant à profit une expérience précieuse de plus de soixante ans en faveur « de la connaissance et de la compréhension mutuelle des nations ».

S'inscrivant dans la continuité du mandat de l'UNESCO, l'Année 2010 constitue à la fois l'aboutissement de la Décennie de la culture de la paix (2001-2010) et le point de départ d'une nouvelle stratégie. Dans un contexte international mouvementé, l'UNESCO accorde une importance accrue à cette thématique placée au premier plan des objectifs de sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 : « la promotion de la diversité culturelle et celle de son corollaire, le dialogue, constitue l'un des enjeux contemporains les plus pressants et se trouve au cœur de l'avantage comparatif de l'Organisation », à savoir reconnaître la grande diversité et l'unité des cultures du monde.



2. Objectif

L'objectif majeur de l'Année 2010 sera de démontrer les effets bénéfiques de la diversité culturelle en reconnaissant l'importance des transferts et des échanges incessants entre cultures et les liens qui ont pu être tissés depuis l'aube de l'humanité. Parce que les cultures englobent non seulement les arts et les lettres, mais aussi les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, la protection et la promotion de leur riche diversité nous invitent à relever de nouveaux défis, à l'échelon local, national, régional et international. Il s'agira d'intégrer ces principes du dialogue et de la connaissance réciproque dans toute politique, notamment les politiques de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, dans l'espoir de corriger les représentations, valeurs et stéréotypes culturels erronés.

3. Stratégie

Le succès de l'Année 2010 dépend largement de la reconnaissance du principe cardinal de l'égalité des cultures, du respect mutuel et du renforcement de la coopération pour une paix durable. Ce principe, fil conducteur de l'action de l'UNESCO, a été réaffirmé lors de consultations des États membres ainsi que des organismes partenaires en vue de l'élaboration d'un Plan d'action. Quatre grands axes semblent s'en dégager, à savoir :

- i. promouvoir une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse ;
- ii. construire un cadre de valeurs communes ;
- iii. renforcer l'éducation de qualité et le développement de compétences interculturelles ;
- iv. favoriser le dialogue au service du développement durable.



4. Modalités de mise en œuvre

Bon nombre d'actions concrètes (environ 300) sont déjà envisagées par des États membres, par divers partenaires, internationaux ou locaux, ainsi que par le Secrétariat de l'UNESCO. L'ensemble des réponses reçues ainsi que les nouvelles propositions soumises tout au long de l'Année 2010 seront consultables sur le site Web de l'UNESCO. Les types d'activités qui se profilent sont :

- a. la multiplication des opportunités de recherches, de rencontres et de débats publics et l'élargissement des espaces de médiation interculturelle, sous forme d'expositions illustrant les échanges et les transferts de cultures, ainsi que de foires et de festivals, en utilisant, entre autres, des lieux tels que les musées, les galeries et les fondations et en faisant appel aux nouvelles technologies, notamment en faveur de la diversité linguistique et de la traduction.
- b. la promotion du rôle de la créativité, en tant que ressort fondamental de l'innovation, en insistant tantôt sur les spécificités, tantôt sur les similitudes des sociétés. À cet égard, la promotion d'une vision intégrée du patrimoine culturel sous tous ses aspects : porteur d'histoire et d'identité à conserver, ressource et moteur de développement durable, outil de dialogue interculturel – lequel inclut le dialogue interreligieux – doit être mise en valeur.
- c. l'amélioration de l'accès à l'éducation formelle et non formelle, avec un accent particulier sur l'éducation de qualité pour tous, l'éducation aux droits de l'homme, à la diversité culturelle, au genre, à l'intégration des groupes marginalisés ainsi qu'au renforcement de la coopération inter-universitaire Sud-Sud et Nord-Sud/Sud, notamment à travers la création de pôles d'excellence et d'innovation.
- d. la contribution des médias et des nouvelles technologies de communication et d'information, pour changer la perception des différentes cultures et religions par, entre autres, la promotion d'un dialogue sur Internet où plusieurs expressions culturelles et linguistiques peuvent être mises en circulation et partagées ; ou encore la co-production, favorisant le dialogue entre professionnels des médias venant de différentes cultures, particulièrement sur des sujets sensibles.
- e. la reconnaissance et le respect des savoirs, y compris des savoirs traditionnels et ceux des peuples autochtones, pour contribuer au développement durable ; la promotion des droits de l'homme, de la philosophie et du dialogue interculturel avec un accent particulier sur la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que sur la culture de la paix et de la démocratie.



5. Partenaires

En vue d'assurer une large visibilité et le plus grand impact possible de l'Année 2010, à l'échelon local, national, régional et international, l'UNESCO va resserrer la coopération avec ses partenaires : les commissions nationales des Etats membres pour l'UNESCO, les agences du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les Ambassadeurs de bonne volonté et les Artistes pour la paix, les chaires UNESCO et les écoles associées, les clubs et centres UNESCO, les parlementaires, les élus locaux, le monde de la culture, des sciences, de l'éducation et des médias, les leaders religieux et autres leaders d'opinion ainsi que les organisations de jeunesse.



6. Contacts

Vous êtes invités à faire connaître les activités que vous entreprendrez pour célébrer 2010, Année internationale du rapprochement des cultures, à l'adresse ci-après, ainsi que les objectifs que vous poursuivez au travers de ces activités. Un logo a été mis au point pour cette Année, téléchargeable directement sur le site de l'Année 2010. Vous pouvez l'utiliser largement.

- **Point focal pour l'Année 2010 au sein de l'UNESCO :**
Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel
Directrice : Katérina Stenou
(tél. +33.1 45.68.43.03)
- **Informations sur la présentation de projets, le logo et le site web :**
Sasha Rubel
(tél. +33.1.45.68.46.06, mél. s.rubel@unesco.org)
Susanne Martin-Siegfried
(tél. +33.1 45.68.42.75, mél. s.martin-siegfried@unesco.org)
- **Site web de l'Année 2010 :**
www.unesco.org/culture/dialogue

